

FCP de droit français

PREVAAL ACTIONS
EUROPE

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2018

Société de Gestion : **PREVAAL FINANCE**

Dépositaire : **Caceis Bank**

Commissaire aux comptes : **PriceWaterhouseCoopers Audit**

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	10
5. Certification du Commissaire aux Comptes	14
6. Comptes de l'exercice	19
7. Annexe(s)	40
Caractéristiques de l'OPC (suite)	41

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Société de gestion : PREVAAL FINANCE

PREVAAL ACTIONS EUROPE Part B2V FR0011299387

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du fonds, de classification «actions internationales», est la recherche d'une performance nette de frais supérieure à son indice de référence Stoxx Europe 600, dividendes réinvestis, sur une durée de placement recommandée de 5 ans. La réalisation de l'objectif passe par une recherche permanente du meilleur équilibre rendement espéré par rapport au risque associé aux valeurs sélectionnées. La gestion est discrétionnaire et à ce titre l'évolution du portefeuille pourra être différente de celle de l'indice de référence.

Pour atteindre l'objectif de gestion, les gérants suivent une stratégie d'investissement basée sur la conjonction d'une analyse macro-économique mondiale conduisant à identifier par classes d'actifs, les zones géographiques ainsi que les secteurs à privilégier et d'une analyse qualitative et quantitative au sein des classes d'actifs ou des secteurs, permettant de déterminer les titres qui composeront les portefeuilles.

Dans le cadre de cette gestion discrétionnaire, les titres sont sélectionnés selon une analyse financière de la société reposant sur des critères quantitatifs (ratios financiers...) et qualitatifs (profil du secteur d'activité, pérennité du « business model » et qualité du management).

Le FCP détiendra en permanence plus de 75 % d'actions de sociétés européennes et autres titres éligibles au Plan d'Épargne en action dont les trackers (fonds cotés).

Le FCP est exposé au minimum à 60% et au maximum à 130% de l'actif net aux marchés actions et au minimum à 0% et au maximum à 40% de l'actif net aux marchés de taux ; principalement via des titres en direct. Il intervient principalement sur les marchés européens incluant Suisse et Norvège, mais également, dans la limite de 20% maximum de l'actif net, sur les marchés de l'OCDE (notamment Etats-Unis et Japon) hors zone Europe incluant Suisse et Norvège, et dans la limite de 10% de l'actif net sur les pays émergents. Le fonds peut être exposé sur tous secteurs, à des valeurs de petites, moyennes et grandes capitalisations avec toutefois un maximum de 20% de l'actif net en valeurs de petites capitalisations.

Le FCP peut être investi en titres de créances et instruments du marché monétaire de 0 à 40% de l'actif net. Il s'agit d'obligations et autres titres de créances français et internationaux, y compris d'obligations convertibles, et d'obligations indexées, ayant une notation minimale BBB- selon Standard and Poor's ou jugée équivalente par la société de gestion à l'issue de son analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs obligataires, négociées principalement sur les marchés européens, incluant la Suisse et la Norvège, mais également, dans la limite de 20% maximum de l'actif net sur les marchés de l'OCDE (notamment Etats-Unis et Japon) hors zone Europe, incluant Suisse et Norvège. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle il est géré est comprise entre -2 et 10.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible ← → À risque plus élevé
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'OPCVM se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition aux marchés actions, à hauteur de 60% minimum de son actif.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'OPCVM ne présente pas de garantie en capital.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Le Fonds peut être investi jusqu'à 10% de son actif net en parts et actions d'autres OPCVM conformes à la Directive 2009/65/CE de FIA français respectant les critères de l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPCVM et FIA peuvent être de toutes classifications et exposés sur toutes zones géographiques dont les pays émergents, avec une prédominance pour la zone Europe, incluant la Suisse et la Norvège.

Le choix des OPCVM et FIA sous-jacents fait l'objet d'un processus de sélection propre à la société de gestion. La sélection de ces OPCVM et FIA est effectuée sur la base d'une analyse quantitative, centrée sur la sensibilité des performances aux facteurs de marché et d'une analyse qualitative, illustrée par des entretiens systématiques ou des rencontres avec les gérants de fonds afin d'apprécier leur valeur ajoutée dans la sélection de valeurs et leur philosophie de gestion.

Le fonds pourra avoir recours à des UCITS ETF (Exchange Traded Funds) agréés conformément à la Directive 2009/65/CE entre 0 et 10% de son actif net, exposés aux actions et aux produits de taux.

Le FCP se laisse la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par la société de gestion ou une société liée.

L'exposition aux pays émergents, tous types d'actifs confondus, est limitée à 20% de l'actif net du fonds.

Les gérants utiliseront les instruments financiers à terme simples principalement en couverture des actifs et de façon ponctuelle en exposition. Les interventions sur ces marchés se feront soit pour ajuster les ratios des portefeuilles qui peuvent varier en fonction des souscriptions et rachat, soit pour couvrir la volatilité des marchés, soit pour couvrir le Bêta du marché en conservant les actifs, soit pour réconcilier les niveaux cibles déterminés par l'analyse macro-économique et les niveaux cibles résultant du portefeuille construit par la sélection financière fondamentale.

Le FCP se réserve la possibilité de réaliser des opérations de prêt et emprunts de titres, à hauteur de 20% maximum de son actif net, dans un but de gestion de la trésorerie et d'optimisation de ses revenus.

Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 12h la veille de la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative quotidienne : La valeur liquidative est établie tous les jours où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France.

L'OPCVM réinvestit et/ou distribue ses sommes distribuables, au choix de la société de gestion.

Recommandation : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme (IFT) : Le Fonds pouvant investir dans des produits dérivés, la valeur liquidative pourra baisser de manière plus significative que les marchés et instruments financiers sous-jacents à ces produits.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

2. CHANGEMENTS INTERESSANT L'OPC

Néant.

3. RAPPORT DE GESTION

- **Environnement macroéconomique**

L'année 2018 s'achève dans un climat plutôt morose. Les dégradations successives des perspectives économiques tout au long de l'année, initiées par les risques géopolitiques secouant les principales puissances mondiales, ont infléchi la dynamique de croissance. De l'exacerbation des tensions commerciales aux nouvelles inquiétudes sur la zone euro ou sur l'endettement des pays émergents, les risques sont revenus en force en 2018 et ont rejilli sur la plupart des variables économiques et financières.

Les Etats-Unis ont fait cavalier seul sur le bilan économique mondial. Ils affichent une croissance solide d'environ 2,9% sur l'année 2018 ; soutenue notamment par les réformes fiscales et budgétaires impulsées par l'administration Trump. De ce fait, la FED, appuyée par des indicateurs économiques positifs (taux d'inflation autour de 2,5%, plein emploi, etc) a procédé à quatre relèvements de ses taux directeurs en 2018 (amenant les taux d'intérêt court terme à 2,5%). Cependant, la mise en place de politiques commerciales plus restrictives, notamment avec la Chine ont détérioré les perspectives de croissance américaine et ont contracté le commerce mondial (d'environ 0,5% sur l'année 2018).

Du côté de l'Europe, 2018 aura été une année décevante : avec une croissance à 1,9%, contre 2,5% en 2017, alors même que les enquêtes de conjoncture indiquaient une accélération de l'activité il y a un an, les problèmes géopolitiques ont pris le pas sur la dynamique de croissance. Et les perspectives de la zone euro ont ainsi été revues à la baisse tout au long de l'année 2018. Ces révisions ont été un peu plus marquées pour l'Allemagne avec une croissance attendue autour de 1,3% pour 2019 (-0,6% par rapport à la projection d'octobre 2018). Globalement, les pays exportateurs de la zone euro ont été plus impactés par le contexte géopolitique incertain. Les menaces protectionnistes américaines couplées aux conditions inconnues du Brexit ont pénalisé les secteurs exportateurs corrélés à la croissance mondiale (comme l'automobile).

En France, le rythme d'activité est estimé autour de 1,5% en 2018 et devrait rester stable pour 2019 selon le FMI. La consommation des ménages étant soutenue par les mesures budgétaires accordées par le gouvernement suite aux mouvements sociaux de fin d'année.

L'Italie est quant à elle, entrée en récession après avoir enregistré deux trimestres consécutifs de baisse de son PIB en fin d'année 2018. La Banque Centrale d'Italie, tout comme le FMI, a abaissé ses prévisions de croissance pour 2019 à 0,6% contre 1% annoncé (alors que le pays avait difficilement fini par conclure un accord sur le budget 2019 avec la Commission européenne en fin d'année 2018). L'Italie apparaît comme l'un des principaux risques de la zone euro, notamment face aux risques de dérapages de ses comptes publics, mais également faces aux difficultés de gouvernance du pays.

L'année 2018 a également été marquée par les négociations sur le Brexit concernant les conditions de sortie du Royaume-Uni. Mais à ce jour, aucun accord n'a été trouvé entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne.

Enfin, les économies des pays émergents ont également souffert sur l'année 2018. Déjà affaibli par la hausse des taux américains et d'un dollar fort face aux autres devises, ils ont été fortement impactés par la baisse de 38% de prix du pétrole en fin d'année 2018.

L'essoufflement de la Chine est également pesé sur les perspectives de croissance : la multiplication des plans de soutien à l'activité de ces dernières années a entraîné des bulles immobilières et d'endettement, qui ne se résorbent pas. En outre, l'escalade des tensions commerciales avec les Etats-Unis demeure un facteur de risque important pour l'économie chinoise.

- **Environnement financier**

L'année 2018 s'inscrira comme le pire exercice boursier depuis la crise de 2008, aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis. La traditionnelle trêve de fin d'année n'a pas été respectée et les indices actions ont enregistré une baisse de près de 15% en moyenne.

Dans cet environnement très volatil et baissier, les marchés actions ont été les plus impactés : l'Euro Stoxx 600 perd 10,8% et le S&P 500 s'est contracté de 6,2% sur l'année (avec une baisse de 9,1% sur le mois de décembre).

Les valorisations des actions ont ainsi fortement chuté sur 2018, les PE (Price Earning Ratio) des valeurs du Stoxx Europe 600 ont perdu 30% par rapport à la moyenne 10 ans.

La croissance des bénéfices par action attendue autour de 12% pour 2018 a elle aussi été décevante, en atteignant tout juste 7% pour les actions des pays développés.

Les performances des marchés obligataires sont plus hétérogènes. Sur le secteur privé (corporate bonds) les rendements sont également négatifs, expliqués notamment par l'augmentation des écarts de taux entre les obligations d'Etat et les obligations « crédit » (les placements monétaires sont aujourd'hui négatifs, de l'ordre de -0,4%).

Cependant, après un « flight to quality », la partie longue de la courbe de taux des emprunts d'état des premières économies de la zone euro (France, Allemagne, ...) est la seule classe d'actifs à afficher un rendement positif en fin d'année 2018. A titre indicatif, le Bund 10 ans a terminé l'exercice sur des niveaux proche de 0,2% contre 0,4% au 31 décembre 2017.

Dans ce contexte de fléchissement de l'activité européenne avec un taux d'inflation en stagnation (1,75% en moyenne) en 2018, la BCE a conduit à un statut quo sur sa politique monétaire.

La FED a déjà infléchi son processus de normalisation monétaire, se disant proche d'un niveau « de neutralité ».

- **Prevaal Actions Europe**

La fin d'année 2018 a été particulièrement compliquée pour le fonds en raison du brusque retournement des marchés actions à partir de septembre 2018 (-14,4% du 27 septembre au 27 décembre). Après de bonnes performances tout le début d'année, les secteurs cycliques ont été les cibles principales des flux vendeurs (dans un contexte de crainte d'un fort ralentissement de la croissance mondiale). Prevaal Actions Europe a souffert de ce biais valeurs de croissance, notamment sur les matériaux de construction et la chimie. De plus, les petites et moyennes capitalisations ont d'avantage souffert, ce qui a coûté en performance au fonds face à l'indice. Néanmoins, la surexposition au secteur de la santé a permis de compenser ces biais et d'amortir la baisse.

Dans cet environnement fortement volatile et baissier, le fonds affiche une performance de -13,45% pour la part B2V et de -14,02% pour la part I, contre un indice à -10,77% sur l'exercice.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA ENTREPRISE	5 690 825,00	0,00
LYXOR ETF DJST.600 HEALTHCARE	0,00	4 190 873,97
LYX ETF DJ ST 600 BK	0,00	3 427 842,06
NOVARTIS AG NOMINATIF	2 991 508,52	0,00
LYX.ETF DJ600 UTILITIES FCP	0,00	2 426 233,39
SANOFI	2 310 957,60	0,00
LYXOR ETF DJST.600 FOOD BEVERAGE	0,00	2 151 994,03
BNP PARIBAS	2 046 383,55	0,00
SHIRE	0,00	1 718 910,47
KONINKLIJKE AHOLD NV	1 686 591,35	0,00

**Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers
– règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

• **TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES**

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - **Prêts de titres :**
 - **Emprunt de titres :**
 - **Prises en pensions :**
 - **Mises en pensions :**
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : **17 655 000,00**
 - **Change à terme :**
 - **Future : 17 655 000,00**
 - **Options :**
 - **Swap :**

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (**) <p style="text-align: center;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: center;">Total</p>	

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (***) . Autres revenus <p style="text-align: center;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: center;">Total des frais</p>	

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

4. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

• COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune « commission de mouvement » n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas audité par le Commissaire aux Comptes.

• INFORMATION SUR LA SELECTION DES INTERMEDIAIRES :

Conformément à la réglementation applicable résultant de la transposition de la directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 concernant les Marchés d'Instrument Financiers (MIF), PREVAAL FINANCE doit sélectionner ses intermédiaires selon des critères définis, pour leur services d'exécution d'ordres d'une part, et pour leurs services d'aide à la décision d'investissement d'autre part.

PREVAAL FINANCE réalise un examen annuel de sa politique de meilleure sélection de ses intermédiaires de marché. Ainsi, les gérants procèdent à une évaluation annuelle des intermédiaires sélectionnés lors d'un Comité d'évaluation au regard de 5 critères :

- Prix des instruments.
- Coût de l'exécution/Accès aux marchés primaires.
- Rapidité de l'exécution.
- Qualité de la recherche.
- Service de règlement/livraison.

PREVAAL FINANCE informe ses clients, par tout moyen approprié, de tout changement important de sa politique de sélection.

• POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblée Générales peut être consultée sur le site contact@prevaalfinance.fr et au siège social de PREVAAL FINANCE.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site contact@prevaalfinance.fr et au siège social de PREVAAL FINANCE.

• INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET PLACEMENTS COLLECTIFS DU GROUPE OU POUR LESQUELS LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas d'OPC gérés par les entités du groupe.

• COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site contact@prevaalfinance.fr

• METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- **PEA**

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 64,51%.

- **REMUNERATION DU PERSONNEL DE LA SOCIETE DE GESTION**

- 1. Politique de rémunération du personnel de PREVAAL FINANCE**

La politique de rémunération mise en place au sein de **PREVAAL FINANCE** au cours de l'année 2018 est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la "Directive UCITS V").

La politique de rémunération a été adoptée par la Direction de **PREVAAL FINANCE**, en accord avec son actionnaire dans l'exercice de sa mission de surveillance. Elle adopte et réexamine au moins une fois par an les principes généraux de la politique de rémunération et est responsable de sa mise en œuvre et la supervise.

Cette politique, portant sur les structures et les pratiques de rémunération du gestionnaire, a notamment pour but :

- de promouvoir une gestion saine et efficace des risques et de ne pas encourager une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, l'horizon de placement, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM et des mandats que la société de gestion gère ;
- d'aligner les intérêts des investisseurs, de la société de gestion et des collaborateurs en accordant une attention particulière au « personnel identifié » ;
- de réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les collaborateurs et les investisseurs.

- 2. Mode de calcul des rémunérations et avantages**

- **Cas général applicable à l'ensemble du personnel**

La part fixe de la rémunération globale d'un collaborateur tient compte de son poste et de son périmètre de responsabilité.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes « fixe » et « variable » de la rémunération globale. La composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composante variable de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

La rémunération variable attribuée au personnel de **PREVAAL FINANCE** est déterminée en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et des résultats d'ensemble de la société. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution de la rémunération variable dépendent de la nature de la fonction exercée :

- **Fonctions de Direction et de gestion de portefeuille**

Critères quantitatifs usuels :

Près de 40% de ce variable dépendra de la réalisation d'un résultat d'exploitation de la SGP, au minimum égal au résultat d'exploitation prévisionnel du budget validé par le Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice pour lequel la prime va être calculée.

- Performances relatives aux indices de référence des principaux fonds de **PREVAAL FINANCE** sur 12 mois ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères qualitatifs usuels :

Réalisation d'objectifs stratégiques :

- Aptitudes au management du Président et du Directeur Général ;
- Développement et maintien d'outils de gestion ;
- Satisfaction des investisseurs ;
- Satisfaction des collaborateurs ;
- Qualité du dispositif de contrôle global ;
- Respect des limites de risque ;

- Pour les gérants de portefeuilles, travail en équipe et coopération avec les autres collaborateurs, la Direction et la fonction de contrôle ;
- Observation des procédures et des règles internes, en particulier concernant les risques (financiers, opérationnels et non-conformité) ainsi que de la déontologie ;
- Innovation produit ;
- Contribution à l'engagement commercial.

- Fonctions commerciales

Critères quantitatifs usuels :

- Collecte nette ;
- Partage de l'information ;
- Amélioration et/ou maintenir la qualité de service.

Critères qualitatifs usuels :

Respect des règles internes en matière de prévention et de gestion des risques (Risques/Conformité) :

- Observation des procédures et des règles internes, en particulier concernant la commercialisation ;
- Satisfaction des investisseurs ;
- Créativité ;
- Motivation ;
- Implication dans l'observatoire de la concurrence.

- Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle et de middle office, l'évaluation de la performance et les attributions de la rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activité qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, amélioration des outils et systèmes etc.) ;
- La rémunération variable dépendra majoritairement des encours levés auprès de la clientèle, hors membres du Groupe B2V, afin d'accentuer l'orientation client de la SGP.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au personnel identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

- **Cas spécifique des membres du personnel identifié**

PREVAAL FINANCE a procédé à l'identification de son personnel identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs de **PREVAAL FINANCE** exerçant un pouvoir de décision sur la gestion de la société ou des fonds gérés et susceptible, par conséquent, d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

PREVAAL FINANCE a mis en place des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts, notamment la mise en place, pour la rémunération variable du personnel identifié, d'un seuil maximum de **100 000 K€** et de **51%** du salaire fixe.

MONTANT DES REMUNERATIONS VERSEES PAR LE GESTIONNAIRE A SON PERSONNEL

- **Montant agrégé des rémunérations, ventilé par nature de rémunération (fixe/variable)**

Sur l'exercice 2018, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versé par **PREVAAL FINANCE** à l'ensemble de son personnel (soit **9** personnes bénéficiaires au 31 décembre 2018) s'est élevé à **717 447** euros. Ce montant se décompose comme suit :

- ✓ Montant total des rémunérations fixes pour l'exercice : **596 998** euros, soit 83,2% du total des rémunérations versé par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel ;
- ✓ Montant total des rémunérations variables pour l'exercice : **120 449** euros, soit 16,8% du total des rémunérations versé par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

La quote-part des commissions de performance versée en 2018 par **PREVAAL FINANCE**, pour l'ensemble de son personnel, s'élève à **39 221** euros.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

- **Montant agrégé des rémunérations, ventilé par catégories de personnels identifiés**

- ✓ Direction et gérants financiers : **568 305** euros ;
- ✓ Commerciaux : **53 412** euros ;
- ✓ Middle office : **95 730** euros.

- **AUTRES INFORMATIONS**

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

PREVAAL FINANCE

18 Avenue d'Alsace

92400 Courbevoie

e-mail : contact@prevaalfinance.fr

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2018**

PREVAAL ACTIONS EUROPE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
PREVAAL FINANCE
18, avenue d'Alsace Immeuble Between
92926 LA DEFENSE CEDEX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement PREVAAL ACTIONS EUROPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



PREVAAL ACTIONS EUROPE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

La vérification du respect des dispositions légales et réglementaires appelle de notre part l'observation suivante : Les dispositions de l'instruction fiscale du 04 juin 2003 n'ont pas été respectées de manière permanente au cours de la période. En effet, l'instruction dispose que l'actif des OPC éligibles doit être investi de manière permanente à 75 % au moins en titres ou droits éligibles au PEA. Or, le quota de titres éligibles de 75 % n'était pas respecté au cours des mois d'octobre à décembre 2018. Les titres éligibles représentent 65,45 % de l'actif le 31 décembre 2018.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



PREVAAL ACTIONS EUROPE

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



PREVAAL ACTIONS EUROPE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations complémentaires nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est émis en date de signature électronique.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

6. COMPTES ANNUELS

• BILAN en EUR

ACTIF

	31/12/2018	29/12/2017
Immobilisations nettes		
Dépôts		
Instruments financiers	117 299 100,64	140 375 978,79
Actions et valeurs assimilées	111 333 145,64	126 638 258,79
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	111 333 145,64	126 638 258,79
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	5 690 275,00	13 647 500,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	5 690 275,00	13 647 500,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	275 680,00	90 220,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	275 680,00	90 220,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
Créances	1 693 144,71	904 004,35
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 693 144,71	904 004,35
Comptes financiers	10 423 316,58	7 896 457,59
Liquidités	10 423 316,58	7 896 457,59
Total de l'actif	129 415 561,93	149 176 440,73

PASSIF

	31/12/2018	29/12/2017
Capitaux propres		
Capital	130 060 500,65	144 123 209,42
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-3 059 530,34	4 022 549,04
Résultat de l'exercice (a, b)	2 024 059,88	5 10 324,11
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	129 025 030,19	148 656 082,57
Instruments financiers	275 680,00	90 220,00
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	275 680,00	90 220,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	275 680,00	90 220,00
Autres opérations		
Dettes	114 851,74	430 138,16
Opérations de change à terme de devises		
Autres	114 851,74	430 138,16
Comptes financiers		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
Total du passif	129 415 561,93	149 176 440,73

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

- **HORS BILAN en EUR**

	31/12/2018	29/12/2017
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
DJE 600 INSUR 0319	7 737 000,00	
EUR DJE 600 BAN 0319	3 262 500,00	
EUR XEUR FSTT D 0319	2 445 000,00	
EUR XEUR FSTU D 0319	4 210 500,00	
STOXX 600		8 364 000,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

• **COMPTE DE RÉSULTAT en EUR**

	31/12/2018	29/12/2017
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	672,67	696,21
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 575 722,67	2 103 842,55
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
Total (1)	2 576 395,34	2 104 538,76
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	12 542,51	6 331,45
Autres charges financières		
Total (2)	12 542,51	6 331,45
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	2 563 852,83	2 098 207,31
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	532 469,43	837 222,84
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	2 031 383,40	1 260 984,47
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-7 323,52	-750 660,36
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 024 059,88	510 324,11

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème		
		Part B2V	Part I	Part AA
Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	2% TTC maximum	2% TTC maximum	2% TTC maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant	Néant
Commission de surperformance	Actif net	A partir du 01/09/2014, 15,00% TTC (1) de la performance annuelle nette du Fonds au-delà d'une valorisation minimale nette de l'indice Stoxx Europe 600 +1% sur un an	Néant	Néant

(1) Modalité de calcul de la commission de surperformance mise en place à partir du 01/09/2014 :

La commission de surperformance est basée sur la performance nette absolue du FCP.

La première période de référence prendra fin le dernier jour de bourse du mois de décembre 2015. Chaque période de référence suivante correspondra à l'exercice comptable du Fonds.

La performance du FCP sur la période de référence est calculée après imputation des frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de surperformance.

Si, sur la période de référence, la performance nette du Fonds est supérieure à Stoxx Europe 600 +1%, la part variable des frais de gestion représentera 15,00% TTC de la performance annuelle nette du Fonds au-delà d'une valorisation minimale nette de l'indice Stoxx Europe 600 + 1% sur un an. Cette part variable des frais de gestion fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative sur la période de référence.

Si, sur la période de référence, la performance du Fonds est soit inférieure à Stoxx Europe 600 +1%, soit négative, la part variable des frais de gestion sera nulle. Dans ce cas, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise de provision dans la limite des dotations antérieures sur la période de référence.

La commission de surperformance n'est définitivement acquise et perçue par la société de gestion à la clôture de chaque période de référence que si, durant l'exercice écoulé, la performance nette du FCP est supérieure à Stoxx Europe 600 +1%.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Parts AA, I, B2V
Affectation du résultat net	Capitalisation et/ou report et/ou distribution décidée annuellement par la société de gestion
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation et/ou report et/ou distribution décidée annuellement par la société de gestion

• **EVOLUTION DE L'ACTIF NET en EUR**

	31/12/2018	29/12/2017
Actif net en début d'exercice	148 656 082,57	130 075 276,13
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	5 125 052,11	134 234 518,07
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-4 488 125,34	-130 592 186,59
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	10 011 920,41	22 255 081,95
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-11 145 699,88	-7 086 299,52
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	443 985,00	724 710,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-2 283 495,00	-115 605,00
Frais de transactions	-20 967,42	-26 313,75
Différences de change	2 005 190,15	-2 953 493,64
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-21 124 835,81	1 057 345,45
Différence d'estimation exercice N	-5 564 304,18	15 560 531,63
Différence d'estimation exercice N-1	-15 560 531,63	-14 503 186,18
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-185 460,00	-177 935,00
Différence d'estimation exercice N	-275 680,00	-90 220,00
Différence d'estimation exercice N-1	90 220,00	-87 715,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 031 383,40	1 260 984,47
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
Actif net en fin d'exercice	129 025 030,19	148 656 082,57

• **VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées		
Titres de créances		
Titres de creances		
TOTAL Titres de créances		
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Actions et valeurs assimilées		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers		
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
Actions		
TOTAL Opérations de couverture		
Autres opérations		
Actions	17 655 000,00	13,68
TOTAL Autres opérations	17 655 000,00	13,68

• **VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							10 423 316,58	8,08
Passif								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

• **VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	10 423 316,58	8,08								
Passif										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

• **VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	CHF		GBP		SEK		Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	26 886 236,59	20,84	12 159 823,96	9,42	9 155 969,42	7,10	2 626 965,67	2,04
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances			79 557,46	0,06			3 122,95	
Comptes financiers	77 360,94	0,06	40 192,70	0,03	3 656,64		3 814 352,14	2,96
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

- **CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE**

	Nature de débit/crédit	31/12/2018
Créances	Dépôts de garantie en espèces	1 509 964,30
	Coupons et dividendes en espèces	183 180,41
Total des créances		1 693 144,71
Dettes	Frais de gestion	100 746,49
	Autres dettes	14 105,25
Total des dettes		114 851,74

• **NOMBRE DE TITRES ÉMIS OU RACHETÉS**

	En parts	En montant
Part B2V		
Parts souscrites durant l'exercice	1 429,000	2 455 910,83
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1 429,000	2 455 910,83
Part I		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-3 640,000	-4 488 125,34
Solde net des souscriptions/rachats	-3 640,000	-4 488 125,34
Part AA		
Parts souscrites durant l'exercice	2 679,000	2 669 141,28
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	2 679,000	2 669 141,28

• **COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT**

	En montant
Part B2V	
Commissions de rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Total des commissions acquises	
Part I	
Commissions de rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Total des commissions acquises	
Part AA	
Commissions de rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Total des commissions acquises	

• **FRAIS DE GESTION**

	31/12/2018
Part B2V	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	93 425,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Frais de gestion variables	22,10
Rétrocessions des frais de gestion	
Part I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	41 091,72
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,01
Frais de gestion variables	-0,86
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AA	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	397 951,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,33
Frais de gestion variables	-21,24
Rétrocessions des frais de gestion	0,01

- **ENGAGEMENTS RECUS ET DONNÉS**

Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

- **VALEUR ACTUELLE DES TITRES FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	31/12/2018
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

- **VALEUR ACTUELLE DES TITRES CONSTITUTIFS DE DÉPOTS DE GARANTIE**

	31/12/2018
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	

- **INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DÉTENUS EN PORTEFEUILLE**

	Code Isin	Libellés	31/12/2018
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			

• **TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AU RÉSULTAT**

	31/12/2018	29/12/2017
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	2 024 059,88	510 324,11
Total	2 024 059,88	510 324,11

	31/12/2018	29/12/2017
Part B2V		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	383 631,10	222 491,71
Total	383 631,10	222 491,71

	31/12/2018	29/12/2017
Part I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 215,00	21 162,00
Total	1 215,00	21 162,00

	31/12/2018	29/12/2017
Part AA		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 639 213,78	266 670,40
Total	1 639 213,78	266 670,40

• **TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES**

	31/12/2018	29/12/2017
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 059 530,34	4 022 549,04
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-3 059 530,34	4 022 549,04

	31/12/2018	29/12/2017
Part B2V		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-588 158,64	2 627 379,26
Total	-588 158,64	2 627 379,26

	31/12/2018	29/12/2017
Part I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-4 161,08	503 124,04
Total	-4 161,08	503 124,04

	31/12/2018	29/12/2017
Part AA		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 467 210,62	892 045,74
Total	-2 467 210,62	892 045,74

• **TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018
Actif net Global en EUR	107 393 587,99	135 752 644,55	130 075 276,13	148 656 082,57	129 025 030,19
PREVAAL ACTIONS EUROPE - B2V					
Actif net en EUR	107 291 342,58	132 202 956,36	126 714 862,93	26 142 482,01	24 800 295,94
Nombre de titres	79 298,893	82 732,893	80 364,107	14 875,000	16 304,000
Valeur liquidative unitaire en EUR	1 352,99	1 597,94	1 576,75	1 757,47	1 521,11
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	67,03	173,70	-49,54	176,63	-36,07
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	7,06	1,01	17,04	14,95	23,52
PREVAAL ACTIONS EUROPE - I					
Actif net en EUR	102 245,41	3 549 688,19	3 360 413,20	4 988 869,01	150 653,99
Nombre de titres	100,000	2 920,000	2 820,000	3 772,500	132,500
Valeur liquidative unitaire en EUR	1 022,45	1 215,64	1 191,63	1 322,43	1 137,01
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	1,53	131,39	-37,67	133,36	-31,40
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-0,52	8,86	5,45	5,61	9,16
PREVAAL ACTIONS EUROPE - AA					
Actif net en EUR				117 524 731,55	104 074 080,26
Nombre de titres				116 327,000	119 006,000
Valeur liquidative unitaire en EUR				1 010,29	874,52
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR				7,67	-20,73
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat				2,29	13,77

• **INVENTAIRE en EUR**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	10 000	1 824 000,00	1,40
AXEL SPRINGER SE	EUR	25 000	1 234 500,00	0,96
BRENNTAG AG NAMEN	EUR	30 000	1 131 000,00	0,88
SYMRISE AG	EUR	20 000	1 290 000,00	1,00
TAG TEGERNSEE IMMOBILIEN	EUR	60 000	1 194 600,00	0,93
TOTAL ALLEMAGNE			6 674 100,00	5,17
AUTRICHE				
WIENERBERGER AG	EUR	65 000	1 170 000,00	0,91
TOTAL AUTRICHE			1 170 000,00	0,91
BELGIQUE				
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	20 000	1 426 000,00	1,11
TOTAL BELGIQUE			1 426 000,00	1,11
DANEMARK				
DSV	DKK	23 000	1 322 836,33	1,03
GN GREAT NORDIC	DKK	40 000	1 304 129,34	1,01
TOTAL DANEMARK			2 626 965,67	2,04
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	28 000	1 703 520,00	1,32
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GRP	GBP	220 000	1 514 790,26	1,17
TOTAL ESPAGNE			3 218 310,26	2,49
FINLANDE				
NESTE OYJ	EUR	20 000	1 347 200,00	1,04
TOTAL FINLANDE			1 347 200,00	1,04
FRANCE				
AEROPORTS DE PARIS	EUR	7 000	1 158 500,00	0,90
ARKEMA	EUR	15 000	1 124 400,00	0,87
AXA	EUR	80 000	1 508 640,00	1,17
BNP PARIBAS	EUR	50 000	1 973 750,00	1,53
EIFFAGE	EUR	18 000	1 313 280,00	1,02
IPSEN	EUR	11 000	1 241 350,00	0,96
KERING	EUR	4 000	1 646 400,00	1,28
KLEPIERRE	EUR	45 000	1 213 200,00	0,94
LEGRAND SA HOLDING	EUR	28 000	1 380 400,00	1,07
L'OREAL	EUR	11 000	2 213 200,00	1,72
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	8 000	2 065 600,00	1,60
ORANGE	EUR	150 000	2 123 250,00	1,65
PEUGEOT	EUR	75 000	1 398 375,00	1,08
SAINT-GOBAIN	EUR	50 000	1 458 250,00	1,13
SANOFI	EUR	30 000	2 269 800,00	1,75
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	15 000	1 310 250,00	1,02
SEB	EUR	10 000	1 128 000,00	0,87
TOTAL	EUR	80 000	3 694 400,00	2,85

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL RTS	EUR	60 000		
UBI SOFT ENTERTAINMENT	EUR	17 000	1 198 160,00	0,93
TOTAL FRANCE			31 419 205,00	24,34
IRLANDE				
DCC PLC	GBP	20 000	1 333 630,44	1,04
KINGSPAN GROUP	EUR	35 000	1 308 300,00	1,01
TOTAL IRLANDE			2 641 930,44	2,05
ITALIE				
AMPLIFON	EUR	70 000	983 500,00	0,76
INTERPUMP GROUP	EUR	50 000	1 300 000,00	1,01
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E FARMACEUTICA	EUR	45 000	1 363 050,00	1,06
TOTAL ITALIE			3 646 550,00	2,83
LUXEMBOURG				
APERAM	EUR	30 000	691 500,00	0,54
TOTAL LUXEMBOURG			691 500,00	0,54
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	10 000	1 371 600,00	1,06
IMCD BV	EUR	25 000	1 400 000,00	1,09
ING GROEP NV	EUR	150 000	1 411 500,00	1,09
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	75 000	1 655 625,00	1,28
STMICROELECTRONICS NV	EUR	70 000	873 950,00	0,68
UNILEVER	EUR	55 000	2 608 100,00	2,02
TOTAL PAYS-BAS			9 320 775,00	7,22
ROYAUME UNI				
BELLWAY	GBP	50 000	1 401 036,15	1,09
CARNIVAL PLC	GBP	30 000	1 257 757,23	0,97
DECHRA PHARMACEUTICALS PLC	GBP	55 000	1 268 453,01	0,98
ELECTROCOMPONENTS	GBP	200 000	1 128 850,76	0,87
HALMA PLC	GBP	100 000	1 519 692,50	1,18
RELX PLC	EUR	100 000	1 797 000,00	1,40
TESCO PLC	GBP	750 000	1 588 490,89	1,23
VICTREX	GBP	45 000	1 147 122,72	0,89
TOTAL ROYAUME UNI			11 108 403,26	8,61
SUEDE				
ALFA LAVAL	SEK	65 000	1 216 304,88	0,94
BOLIDEN AB	SEK	50 000	947 113,96	0,73
ELEKTA AB	SEK	140 000	1 455 254,07	1,13
HEXAGON AB -B	SEK	35 000	1 408 978,79	1,09
LOOMIS S.B	SEK	50 000	1 410 952,15	1,09
SVENSKA KULLAGERFABRIKEN AB -B-	SEK	90 000	1 193 931,92	0,93
SWEDISH ORPHAN BIOVITRUM AB	SEK	80 000	1 523 433,65	1,19
TOTAL SUEDE			9 155 969,42	7,10
SUISSE				
BARRY CALLEBAUT AG	CHF	1 000	1 358 594,37	1,05
BUCHER INDUSTRIES NOM	CHF	5 000	1 173 129,83	0,91
CHOCOLADEFABR.LINDT SPRUENGLI	CHF	20	1 300 914,01	1,01
CLARIANT AG NAMEN	CHF	75 000	1 203 966,63	0,93
GEORG FISCHER AG NAMEN	CHF	1 700	1 186 485,05	0,92

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LONZA GROUP NOM.	CHF	6 500	1 469 118,82	1,14
NESTLE NOM.	CHF	50 000	3 540 686,84	2,75
NOVARTIS AG NOMINATIF	CHF	40 000	2 983 050,85	2,31
ROCHE HOLDING AG	CHF	15 000	3 239 861,57	2,52
SCHINDLER HOLDING AG	CHF	7 500	1 295 811,52	1,00
SGS STE GLE SURVEILLANCE NOM	CHF	700	1 372 792,62	1,06
SIKA REGS	CHF	15 000	1 658 532,26	1,29
STRAUMANN HOLDING NOM.	CHF	2 500	1 371 017,84	1,06
TECAN GROUP NOM	CHF	8 000	1 354 512,38	1,05
TEMENOS AG - REG	CHF	13 000	1 360 102,94	1,05
THE SWATCH GROUP AG-B	CHF	4 000	1 017 659,06	0,79
TOTAL SUISSE			26 886 236,59	20,84
TOTAL Actions & val. ass. ng. sur marchés régl. ou ass.			111 333 145,64	86,29
TOTAL Actions et valeurs assimilées			111 333 145,64	86,29
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA ENTREPRISE	EUR	2 500	5 690 275,00	4,41
TOTAL FRANCE			5 690 275,00	4,41
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			5 690 275,00	4,41
TOTAL Organismes de placement collectif			5 690 275,00	4,41
Instruments financiers à terme				
Engagements à terme ferme				
Engagements à terme ferme sur marché réglementé ou assimilé				
DJE 600 INSUR 0319	EUR	600	-10 435,00	-0,01
EUR DJE 600 BAN 0319	EUR	500	-100 000,00	-0,08
EUR XEUR FSTT D 0319	EUR	200	-70 250,00	-0,05
EUR XEUR FSTU D 0319	EUR	300	-94 995,00	-0,07
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé			-275 680,00	-0,21
TOTAL Engagements à terme fermes			-275 680,00	-0,21
TOTAL Instruments financiers à terme			-275 680,00	-0,21
Appel de marge				
Appels de marges C.A.Indo en euro	EUR	275 680	275 680,00	0,21
TOTAL Appel de marge			275 680,00	0,21
Créances			1 693 144,71	1,31
Dettes			-114 851,74	-0,09
Comptes financiers			10 423 316,58	8,08
Actif net			129 025 030,19	100,00

PREVAAL ACTIONS EUROPE - I	EUR	132,500	1 137,01	
PREVAAL ACTIONS EUROPE - AA	EUR	119 006,000	874,52	
PREVAAL ACTIONS EUROPE - B2V	EUR	16 304,000	1 521,11	

7. ANNEXE (S)

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Société de gestion : PREVAAL FINANCE

PREVAAL ACTIONS EUROPE

Part I FR0012099521

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du fonds, de classification «actions internationales», est la recherche d'une performance nette de frais supérieure à son indice de référence Stoxx Europe 600, dividendes réinvestis, sur une durée de placement recommandée de 5 ans. La réalisation de l'objectif passe par une recherche permanente du meilleur équilibre rendement espéré par rapport au risque associé aux valeurs sélectionnées. La gestion est discrétionnaire et à ce titre l'évolution du portefeuille pourra être différente de celle de l'indice de référence.

Pour atteindre l'objectif de gestion, les gérants suivent une stratégie d'investissement basée sur la conjonction d'une analyse macro-économique mondiale conduisant à identifier par classes d'actifs, les zones géographiques ainsi que les secteurs à privilégier et d'une analyse qualitative et quantitative au sein des classes d'actifs ou des secteurs, permettant de déterminer les titres qui composeront les portefeuilles.

Dans le cadre de cette gestion discrétionnaire, les titres sont sélectionnés selon une analyse financière de la société reposant sur des critères quantitatifs (ratios financiers...) et qualitatifs (profil du secteur d'activité, pérennité du « business model » et qualité du management).

Le FCP détiendra en permanence plus de 75 % d'actions de sociétés européennes et autres titres éligibles au Plan d'Épargne en action dont les trackers (fonds cotés).

Le FCP est exposé au minimum à 60% et au maximum à 130% de l'actif net aux marchés actions et au minimum à 0% et au maximum à 40% de l'actif net aux marchés de taux ; principalement via des titres en direct. Il intervient principalement sur les marchés européens incluant Suisse et Norvège, mais également, dans la limite de 20% maximum de l'actif net, sur les marchés de l'OCDE (notamment Etats-Unis et Japon) hors zone Europe incluant Suisse et Norvège, et dans la limite de 10% de l'actif net sur les pays émergents. Le fonds peut être exposé sur tous secteurs, à des valeurs de petites, moyennes et grandes capitalisations avec toutefois un maximum de 20% de l'actif net en valeurs de petites capitalisations.

Le FCP peut être investi en titres de créances et instruments du marché monétaire de 0 à 40% de l'actif net. Il s'agit d'obligations et autres titres de créances français et internationaux, y compris d'obligations convertibles, et d'obligations indexées, ayant une notation minimale BBB- selon Standard and Poor's ou jugée équivalente par la société de gestion à l'issue de son analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs obligataires, négociés principalement sur les marchés européens, incluant la Suisse et la Norvège, mais également, dans la limite de 20% maximum de l'actif net sur les marchés de l'OCDE (notamment Etats-Unis et Japon) hors zone Europe, incluant Suisse et Norvège. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle il est géré est comprise entre -2 et 10

Le Fonds peut être investi jusqu'à 10% de son actif net en parts et actions d'autres OPCVM conformes à la Directive 2009/65/CE ou de FIA français respectant les critères de l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPCVM et FIA peuvent être de toutes classifications et exposés sur toutes zones géographiques dont les pays émergents, avec une prédominance pour la zone Europe, incluant la Suisse et la Norvège.

Le choix des OPCVM et FIA sous-jacents fait l'objet d'un processus de sélection propre à la société de gestion. La sélection de ces OPCVM et FIA est effectuée sur la base d'une analyse quantitative, centrée sur la sensibilité des performances aux facteurs de marché et d'une analyse qualitative, illustrée par des entretiens systématiques ou des rencontres avec les gérants de fonds afin d'apprécier leur valeur ajoutée dans la sélection de valeurs et leur philosophie de gestion.

Le fonds pourra avoir recours à des UCITS ETF (Exchange Traded Funds) agréés conformément à la Directive 2009/65/CE entre 0 et 10% de son actif net, exposés aux actions et aux produits de taux.

Le FCP se laisse la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par la société de gestion ou une société liée.

L'exposition aux pays émergents, tous types d'actifs confondus, est limitée à 20% de l'actif net du fonds.

Les gérants utiliseront les instruments financiers à terme simples principalement en couverture des actifs et de façon ponctuelle en exposition. Les interventions sur ces marchés se feront soit pour ajuster les ratios des portefeuilles qui peuvent varier en fonction des souscriptions et rachat, soit pour couvrir la volatilité des marchés, soit pour couvrir le Bêta du marché en conservant les actifs, soit pour réconcilier les niveaux cibles déterminés par l'analyse macro-économique et les niveaux cibles résultant du portefeuille construit par la sélection financière fondamentale.

Le FCP se réserve la possibilité de réaliser des opérations de prêt et emprunts de titres, à hauteur de 20% maximum de son actif net, dans un but de gestion de la trésorerie et d'optimisation de ses revenus.

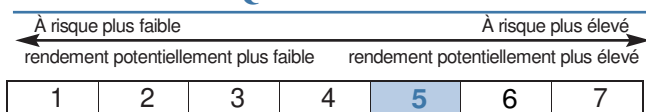
Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 12h la veille de la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative quotidienne : La valeur liquidative est établie tous les jours où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France. Dans ce cas, la valeur liquidative est établie le jour ouvré précédent.

L'OPCVM réinvestit et/ou distribue ses sommes distribuables, au choix de la société de gestion.

Recommandation : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'OPCVM se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition aux marchés actions à hauteur de 60% minimum de son actif.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'OPCVM ne présente pas de garantie en capital.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont

pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme (IFT) : Le Fonds pouvant investir dans des produits dérivés, la valeur liquidative pourra baisser de manière plus significative que les marchés et instruments financiers sous-jacents à ces produits.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Société de gestion : PREVAAL FINANCE

PREVAAL ACTIONS EUROPE

Part AA FR0013281425

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du fonds, de classification «actions internationales», est la recherche d'une performance nette de frais supérieure à son indice de référence Stoxx Europe 600, dividendes réinvestis, sur une durée de placement recommandée de 5 ans. La réalisation de l'objectif passe par une recherche permanente du meilleur équilibre rendement espéré par rapport au risque associé aux valeurs sélectionnées. La gestion est discrétionnaire et à ce titre l'évolution du portefeuille pourra être différente de celle de l'indice de référence.

Pour atteindre l'objectif de gestion, les gérants suivent une stratégie d'investissement basée sur la conjonction d'une analyse macro-économique mondiale conduisant à identifier par classes d'actifs, les zones géographiques ainsi que les secteurs à privilégier et d'une analyse qualitative et quantitative au sein des classes d'actifs ou des secteurs, permettant de déterminer les titres qui composeront les portefeuilles.

Dans le cadre de cette gestion discrétionnaire, les titres sont sélectionnés selon une analyse financière de la société reposant sur des critères quantitatifs (ratios financiers...) et qualitatifs (profil du secteur d'activité, pérennité du « business model » et qualité du management).

Le FCP détiendra en permanence plus de 75 % d'actions de sociétés européennes et autres titres éligibles au Plan d'Épargne en action dont les trackers (fonds cotés).

Le FCP est exposé au minimum à 60% et au maximum à 130% de l'actif net aux marchés actions et au minimum à 0% et au maximum à 40% de l'actif net aux marchés de taux ; principalement via des titres en direct. Il intervient principalement sur les marchés européens incluant Suisse et Norvège, mais également, dans la limite de 20% maximum de l'actif net, sur les marchés de l'OCDE (notamment Etats-Unis et Japon) hors zone Europe incluant Suisse et Norvège, et dans la limite de 10% de l'actif net sur les pays émergents. Le fonds peut être exposé sur tous secteurs, à des valeurs de petites, moyennes et grandes capitalisations avec toutefois un maximum de 20% de l'actif net en valeurs de petites capitalisations.

Le FCP peut être investi en titres de créances et instruments du marché monétaire de 0 à 40% de l'actif net. Il s'agit d'obligations et autres titres de créances français et internationaux, y compris d'obligations convertibles, et d'obligations indexées, ayant une notation minimale BBB- selon Standard and Poor's ou jugée équivalente par la société de gestion à l'issue de son analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs obligataires, négociés principalement sur les marchés européens, incluant la Suisse et la Norvège, mais également, dans la limite de 20% maximum de l'actif net sur les marchés de l'OCDE (notamment Etats-Unis et Japon) hors zone Europe, incluant Suisse et Norvège. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle il est géré est comprise entre -2 et 10.

Le Fonds peut être investi jusqu'à 10% de son actif net en parts et actions d'autres OPCVM conformes à la Directive 2009/65/CE ou de FIA français respectant les critères de l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPCVM et FIA peuvent être de toutes classifications et exposés sur toutes zones géographiques dont les pays émergents, avec une prédominance pour la zone Europe, incluant la Suisse et la Norvège.

Le choix des OPCVM et FIA sous-jacents fait l'objet d'un processus de sélection propre à la société de gestion. La sélection de ces OPCVM et FIA est effectuée sur la base d'une analyse quantitative, centrée sur la sensibilité des performances aux facteurs de marché et d'une analyse qualitative, illustrée par des entretiens systématiques ou des rencontres avec les gérants de fonds afin d'apprécier leur valeur ajoutée dans la sélection de valeurs et leur philosophie de gestion.

Le fonds pourra avoir recours à des UCITS ETF (Exchange Traded Funds) agréés conformément à la Directive 2009/65/CE entre 0 et 10% de son actif net, exposés aux actions et aux produits de taux.

Le FCP se laisse la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par la société de gestion ou une société liée.

L'exposition aux pays émergents, tous types d'actifs confondus, est limitée à 20% de l'actif net du fonds.

Les gérants utiliseront les instruments financiers à terme simples principalement en couverture des actifs et de façon ponctuelle en exposition. Les interventions sur ces marchés se feront soit pour ajuster les ratios des portefeuilles qui peuvent varier en fonction des souscriptions et rachat, soit pour couvrir la volatilité des marchés, soit pour couvrir le Bêta du marché en conservant les actifs, soit pour réconcilier les niveaux cibles déterminés par l'analyse macro-économique et les niveaux cibles résultant du portefeuille construit par la sélection financière fondamentale.

Le FCP se réserve la possibilité de réaliser des opérations de prêt et emprunts de titres, à hauteur de 20% maximum de son actif net, dans un but de gestion de la trésorerie et d'optimisation de ses revenus.

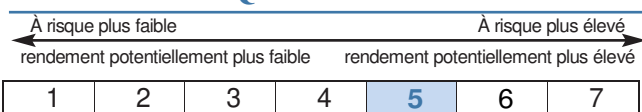
Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 12h la veille de la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative quotidienne : La valeur liquidative est établie tous les jours où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France. Dans ce cas, la valeur liquidative est établie le jour ouvré précédent.

L'OPCVM réinvestit et/ou distribue ses sommes distribuables, au choix de la société de gestion.

Recommandation : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'OPCVM se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition aux marchés actions à hauteur de 60% minimum de son actif.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'OPCVM ne présente pas de garantie en capital.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont

pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme (IFT) : Le Fonds pouvant investir dans des produits dérivés, la valeur liquidative pourra baisser de manière plus significative que les marchés et instruments financiers sous-jacents à ces produits.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.